



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-753

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre Université Paris Cité /

75-2024-11-26-00018 - Arrêté délégation de signature pour les marchés GHU PARIS CENTRE (6 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-12-04-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (7 pages)

Page 10

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre
Université Paris Cité

75-2024-11-26-00018

Arrêté délégation de signature pour les marchés
GHU PARIS CENTRE

Arrêté de délégation de signature

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité regroupant (Broca La Collégiale, Cochin, Corentin-Celton, Hôpital européen Georges Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard).

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, le Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en qualité d'adjoint,
- Monsieur Alban AMSELLI, directeur placé auprès du Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en qualité de secrétaire général,
- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice de l'Hôpital Cochin Port-Royal du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'hôpital Necker-enfants malades du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de l'hôpital Européen Georges-Pompidou du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur des hôpitaux Coarentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Julie GRUNDLINGER, directrice de l'Hôtel-Dieu et du Projet Nouvel Hôtel-Dieu du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de la présidence des Commissions Locales d'Appréciation des Offres (C.L.A.O.) ou de jury, délégation de signature est donnée aux directeurs mentionnés à l'article 1, ainsi qu'à :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Clara JEGARD, directrice des achats, services économiques et logistiques adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,
- Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité,

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article 2 B dans le cadre de la présidence des Commissions Locales d'Appréciation des Offres (C.L.A.O.) ;

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur du 08 juillet 2022, passés pour le compte du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, comme suit :

Pour la Cellule des marchés :

- Monsieur Amaury JACQUELOT, attaché d'administration hospitalière, responsable du Département achat du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Thomas WAGNER, Responsable Adjoint de la Cellule des Marchés du GHU, Monsieur Philippe URBAN, attaché d'administration hospitalière, à Madame Ann-Sophie GAZEL, adjoint des cadres hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ; 6° de l'article 2 C.

Pour la direction des investissements :

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des investissements du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Laurent MINET, ingénieur en chef, à Monsieur Yan AVISSE, ingénieur hospitalier, à Monsieur Hervé GUICHETEAU, ingénieur en chef, à Monsieur Jean-Luc SAILLOUR, ingénieur en chef, directeur technique, maintenance et sécurité incendie du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Sébastien PONS, Ingénieur biomédical, directeur des équipements du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière du GHU et Madame Agnès WOELFFEL, Attachée d'administration hospitalière du GHU, en vue de signer les actes visés au 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 9°, 11° et 13° de l'article 2C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien PONS*, délégation est donnée à Madame Solène GAC, Ingénieur biomédical, à Monsieur Éric DESCHAMPS, ingénieur biomédical, à Monsieur Jean-Michel BRETAGNE, ingénieur biomédical, à Madame Sarah PINEAU, Ingénieur biomédical, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction achats, services économiques et logistiques :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youness IDRISSE, délégation est donnée à Madame Clara JEGARD, directrice des achats, services économiques et logistiques adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youness IDRISSE, délégation est donnée à Madame Mélanie ALTON, Ingénieur hospitalier, Coordinateur logistique des sites Cochin et Hôtel-Dieu, à Madame Farida LE SELLIN, Ingénieur hospitalier, Coordinateur logistique du site Necker, à Monsieur Stéphane DE TOMASI Technicien supérieur hospitalier, Coordinateur logistique du site HEGP, à Monsieur Sébastien HAMEL, Technicien supérieur hospitalier, Coordinateur logistique des sites gériatriques, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youness IDRISSE, délégation est donnée à Monsieur Stéphan LAUX, Responsable des unités centrales de restauration (UCR) du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Monsieur Ferhat FEHRANI, ingénieur restauration, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C, à Madame Paloma CONSTANTINI, responsable restauration Cochin-Broca, à Monsieur Denis SIMONNOT, adjoint responsable restauration UCR Cochin-Broca, à Madame Laurence CUSSONNEAU, responsable restauration Necker, à Monsieur Patrick FLEURY, adjoint responsable restauration Necker, à Monsieur Michael VOUILLE, adjoint responsable restauration Necker, à Monsieur Dimitri KWAN CHUNG et Madame Maëlle BARBIER, responsables restauration Corentin Celton et Vaugirard et à en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youness IDRISSE, délégation est donnée à Monsieur Apollinaire BONNEREAU, Responsable PF Jean Dausset, à Madame Marie-Laure BERTHOMME, Adjointe responsable PF Jean Dausset, à Monsieur Christian TCHISSAFOU, Adjoint responsable PF Jean Dausset, à Monsieur Olivier LEGOUBE, coordinateur logistique adjoint Necker, à Monsieur William PERIN, responsable transport logistique Necker, à Monsieur Vincent MARCHAND, responsable logistique HEGP, Monsieur Jean-Christophe JEAN-PIERRE, responsable logistique sites gériatriques, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits hôteliers et linge à usage unique stockés ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youness IDRISSE, délégation est donnée à Monsieur Amaury JACQUELOT, Attaché d'administration hospitalière, Responsable du Département achat, à Madame Alicia MAUGE, Attachée d'administration hospitalière contractuelle, à Monsieur Claude THIOUX, Technicien supérieur hospitalier, à Monsieur Franck HINAUX, Responsable de la Cellule d'Aide au Processus Achat et à Madame Sophia FAROUJ, Responsable Adjointe du Bureau des Achats, Monsieur Thibault MARTINET, Responsable Adjoint du Bureau des Achats en vue de signer les actes visés au 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 9° et 11° de l'article 2 C ;*

Pour la direction des systèmes d'information:

- Madame Sophie CARLI-BACHER, directrice des systèmes d'information du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie CARLI-BACHER, délégation est donnée à Madame Sylvie POUGEADE, responsable du système d'information local, à Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier, à Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du système d'information du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.*

Pour la direction des affaires financières :

- Monsieur Kévin TORTET, directeur des finances adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Kévin TORTET*, délégation est donnée à Madame Hélène FAUSSER, directrice des finances adjointe, à Monsieur Antoine LETIERS, directeur des finances adjoint, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Madame Samia IBEGAZENE, directrice des ressources humaines du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Samia IBEGAZENE*, à Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe, à Monsieur Mehedi HENRY, directeur des ressources humaines adjoint et à Monsieur Raphaël TERRENOIRE, directeur des ressources humaines adjoint en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la stratégie et de la recherche :

- Madame Delphine LUX, directrice de la stratégie et de la recherche, du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine LUX*, délégation est donnée, Chérif BENHAMMANI, responsable administratif et financier de la cellule recherche et innovation du GHU, Clarisse HIERSO-DISSAUX, chargée de mission administrative, à Madame Céline LE REST, chargée de mission recherche, Véronique RICHARD, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la directrice, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction du mécénat, de la politique culturelle et de l'action éducative :

- Madame Gabrielle RECAMIER, directrice du mécénat, de la politique culturelle et de l'action éducative du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
-

Pour la direction des affaires médicales :

- Monsieur Jean-François AGULHON, directeur des affaires médicales du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François AGULHON*, délégation est donnée à Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, à Madame Marie AYOUB, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la coordination des activités de soins :

- Monsieur Patrick JAVEL, directeur de la coordination des activités paramédicales du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes

visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick JAVEL, à Monsieur Nicolas CABERO, directeur des soins d'HEGP, à Madame Simone CASTIN, directrice des soins des hôpitaux Hôtel-Dieu, Broca, Corentin-Celton et Vaugirard – Gabriel Pallez, à Monsieur Christophe HOUZE, directeur des soins de l'hôpital Cochin Port-Royal-Tarnier, à Madame Sylvie JACQUIN, directrice des soins de l'Hôpital Necker Enfants Malades et Broca, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C*

Pour la direction de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers :

- Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestions des risques et relations avec les usagers du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN, à Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint de la qualité, gestions des risques et relations avec les usagers adjoint du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C*

Pour la direction de la communication :

- Madame Aude CHABOISSIER, cheffe de cabinet à la Direction générale du GHU et directrice de la communication du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER, à Madame Anne-Cécile BARD, adjointe à la directrice de la communication, à Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication des hôpitaux Cochin-Port-Royal et Hôtel-Dieu, à Madame Hugo CARRIER, responsable de la communication des hôpitaux Broca La Collégiale Coarentin-Celton et Vaugirard Gabriel-Pallez, à Madame Valérie METRAL, responsable de communication de l'hôpital Necker-Enfants malades en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C*

Pour la direction du mécénat et de la politique culturelle : *Cf. délégation donnée à Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du Directeur Général du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre-Université Paris Cité en qualité d'adjoint*

Pour la Pharmacie à Usage Intérieur :

- Monsieur Robert RATINEY, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Necker Enfants malades, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C ;
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert RATINEY, Sylvain AUVITY - Pharmacien (MCU-PH), à Christine BROISSAND - Pharmacien (PH), à Rozenn CLEMENT - Pharmacien (PH), à Camille COTTERET - Pharmacien (PH), à Raphaële ESCALUP-DELHOMMEAU - Pharmacien (PH), à Sandrine LAM - Pharmacien (PH contractuelle), à Scarlett WISE - Pharmacien (PH Contractuelle), à Céline CHASPORT - Pharmacien (PH Contractuelle), à Caroline CHIRK, pharmacien assistante spécialiste, à Clara LEVIVIEN, pharmacien assistante spécialiste, à Arnaud SCHWEITZER-CHAPUT, pharmacien assistant spécialiste et à Camille GONS, pharmacien assistante spécialiste.
- Madame Audrey LACOUR, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Broca, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C

Pour les Blocs opératoires de l'HEGP :

- Madame Christiane JONCART, cadre supérieure de sante de bloc, à Madame Florence DUWEL, cadre de santé de bloc, à Monsieur Rida MEFTAH, cadre de santé, responsable logistique de bloc, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C ;

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, Directeur général du GHU APHP. Centre-Université Paris Cité, en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n°75-2023-12-12-00007 du 12 décembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 26 novembre 2024

SIGNE



**Didier FRANDJI,
Directeur général du
GHU APHP. Centre-Université Paris Cité**

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-12-04-00011

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe 1, et dans la limite des montants définis dans cette même annexe, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales ;

7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 4 décembre 2024

La Directrice régionale des finances publiques
d'Île de France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

ANNEXE 1

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1
Contentieux des particuliers	Mme Imane AKAAROUR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Louise DUPUICH	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Valérie FONTANIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie ABADIE-DACIER	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
M. Guillaume RIEB	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Contentieux des professionnels	Mme Sophie ADJADI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jérémy ARAQUE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Mourad MAGHNIWI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Emma TAHMIZIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Julien CERVERA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Camille DOUCET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Bruno HEMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine NAUMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO-CHUPEAU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
pôle gestion fiscale	Mme Stéphanie BRECHON	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Louise CEREZO-CHRETIEN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

Pôle gestion fiscale	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Isabelle GENSANE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Aurélie VERDIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
Pôle gestion fiscale	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Sébastien BRETHOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Stéphane COUASNON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Najlaa EL AATTACHI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	Mme Sophie GEFFROY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €

Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Clémence GUERBAUX	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Wafida KASMI	Agent contractuel de catégorie B	150 000 €	40 000 €
Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Cécile VOURY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €